

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 42

Artikel: Les décès d'alcoolisés en Suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248205>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy

LE PAYS

DU DIMANCHE

LE PAYS, 26^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

26^{me} année, *LE PAYS*

Les décès d'alcoolisés en Suisse

La *Tribune indépendante* s'occupe, par l'organe de M. S. Gézat, si compétent en la matière, de l'alcoolisme au point de vue des décès en Suisse. Il commente une statistique publiée par le Bureau sanitaire fédéral et le Bureau fédéral de statistique. Cette statistique dressée en 1896 porte sur les quinze villes les plus populaires de la Suisse.

Avant d'en donner le contenu principal nous tenons à faire remarquer que ces données n'ont

pas une exactitude absolue. Il ne faut pas oublier que les déclarations médicales sont plus ou moins influencées par les opinions personnelles ; c'est surtout le cas en ce qui concerne le rôle indirect joué par l'alcoolisme dans la mort ; tel médecin, en effet, adversaire déclaré de l'alcool, fera ressortir l'influence néfaste des boissons alcooliques, tandis que tel autre, peu soucieux de cette question, négligera plus ou moins de constater le rôle de l'abus des boissons à base d'alcool. Ces réserves faites, nous allons donner quelques extraits de l'article mentionné.

Les décès dans lesquels l'alcoolisme apparaît comme cause directe sont dûs au *delirium tremens* : lorsque l'alcoolisme est indiqué comme cause *concomitante* cela signifie qu'il a agi conjointement avec d'autres maladies. La statistique de ces cas est toujours difficile à établir, car on peut se demander si l'alcoolisme a réellement été l'occasion du décès.

Nous ferons remarquer que cette statistique, concernant des villes qui toutes ont des hôpitaux, indique une proportion de décès alcooliques trop forte relativement au nombre des habitants sédentaires de ces localités. Il est notable que les campagnes déversent dans les hôpitaux une forte proportion de malades chez qui l'alcoolisme joue un rôle considérable, c'est particulièrement le cas pour les malheureux atteints de *delirium*. En tout cas c'est une remarque que nous avons pu faire pour Bienne. Si donc on voulait établir pour toute la Suisse le nombre des décès dus à l'alcoolisme en basant une proportion sur les quinze villes susmentionnées, on arriverait à un nombre trop fort.

L'on remarquera la fixité du nombre de ces décès pendant la période de 1892 à 1896, la variation n'est que de 0,4 pour cent. La statistique indique en effet 427 décès en 1892, 488 en 1893, 467 en 1894, 494 en 1895 et 460 en 1896.

Si la moyenne total des décès provenant plus ou moins de l'alcoolisme est de 6,5%, l'on notera que la moyenne des décès alcooliques du sexe masculin est de 10,3% du nombre total des décès masculins, tandis que la moyenne des décès alcooliques féminins n'est que de 2,1% du nombre total des décès du sexe féminin. Le nombre des hommes dans la mort desquels on retrouve l'influence de l'alcoolisme est donc énorme; il dépasse de beaucoup celui provenant d'autres causes.

Sur le total des 460 décédés on en compte :	
106 célibataires	dont 10 femmes
256 mariés	40
75 veufs et veuves	21
20 divorcés	2
3 dont l'état-civil était inconnu	1 femme

Villes	Total des décès des personnes âgées de 20 ans ou plus	Nombre de cas où l'alcoolisme est indiqué comme			Age			Proportion sur 100 décès				
		Cause directe (delirium)	Cause committante	TOTAL	20-39 ans	40-59 ans	60 ans et au-dessus	1896	1895	1894	1893	1892
Zurich	1438	16	61	77	16	51	10	5,4	7,0	4,6	5,4	7,7
Genève	1270	38	76	114	23	64	27	9,0	8,0	9,3	6,9	8,0
Bâle	955	11	29	40	9	20	11	4,2	4,6	5,1	6,2	4,6
Berne	800	4	38	42	5	25	12	5,3	4,2	5,6	6,2	3,2
Lausanne	538	8	14	22	4	11	7	4,1	4,9	6,0	5,4	4,8
St-Gall	370	12	14	16	1	15	—	4,3	4,0	3,4	2,0	3,2
Chaux-de-Fonds .	280	4	15	19	6	9	4	6,8	8,3	12,0	14,1	13,9
Lucerne	349	5	33	38	6	18	14	11,9	9,7	5,7	7,0	10,5
Neuchâtel	184	1	9	10	3	6	1	5,4	9,3	7,8	9,6	5,4
Winterthour . . .	244	—	16	16	—	11	3	6,6	6,5	5,0	3,1	5,0
Bienne	248	5	16	21	9	8	4	8,5	6,2	7,0	14,4	7,2
Hérisau	161	—	6	6	1	4	1	3,7	2,8	3,4	2,7	2,3
Schaffhouse . . .	156	3	10	13	3	9	1	8,3	6,4	9,9	9,8	6,4
Fribourg	199	4	18	19	8	8	3	9,5	11,3	10,3	10,3	11,8
Le Locle	79	4	3	7	2	5	—	8,9	8,7	13,8	13,8	7,3
	7241	102	358	460	98	264	98	6,4	6,6	6,5	6,5	6,5
Hommes	3758	82	304	386	86	221	79	10,3	10,7	11,2	10,8	10,8
Femmes	3483	20	54	74	12	43	19	2,1	2,4	1,7	2,0	2,0

Feuilleton du *Pays du dimanche*

9

L'horloge tint deux heures.

Elle entendit machinalement sonner la troisième, puis la quatrième heure. La nuit approchait, Fortunée regardait vaguement, d'un œil distrait, le jour qui nécessitait de décroître et les reflets capricieux de la lumière se jouant sur le carreau à travers les rideaux. Sa pensée se tendait vers un but unique : l'hospice des Enfants-Trouvés.

La petite Andrée vagissait dans son berceau; mais les cris de l'enfant n'arrivaient pas jusqu'au tympan des oreilles de la mère, qui n'entendait qu'un bruit : le bruit des pas de Pierre ramenant l'autre.

L'autre, en ce moment occupait son âme entière.

L'horloge sonnant cinq heures la tira brusquement de cette torpeur.

— Si mon fils était mort ! si mon fils était

LE JOUEUR

PAR

FRANÇOIS TESSON

L'anxiété se peignit sur sa figure ; puis haus-sant les épaules :

— Je vois ce que c'est, le père l'aura amusé en chemin ; il veut lui acheter quelque jouet, cet homme. Ah ! Pierre, mon ami, vous êtes un fier égoïste ; tout à la joie de revoir notre enfant, tu ne songes pas que je l'attends, moi ; que je meurs d'envie de l'embrasser, moi !

— Je sais bien, soupirait-elle pour se rassurer, qu'il y a un tas de formalités à remplir, des actes à examiner, des papiers à signer, que ça n'en finit pas. Pierre n'était peut-être pas arrivé le premier à l'hospice ; il lui aura fallu attendre son tour ; la supérieure occupée, ne lui aura pas répondu de suite. C'est égal : il devait me faire prévenir pour me tirer d'inquiétude.

Laissant la porte entre-baillée, pour entendre plus vite les pas de son mari, elle s'assit, car ses jambes se dérobaient sous elle.